



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
16 OCTOBRE 2025
Délibération n° 2025/021

Date de la convocation : 09/10/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 10
Représenté : 0

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Claude HAMEL

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION WELCOME

La commission administrative,

Considérant le règlement de fonctionnement validé le 26 mai 2021 par le CVS et approuvé par la commission administrative du CCAS du 03 juin 2021 et l'article 2.3 stipulant que la résidence autonomie « LE VIEUX COLOMBIER » rue des Primevères 76230 ISNEAUVILLE peut accueillir des travailleurs migrants en situation régulière,

Considérant la délibération n°2018/0012 en date du 1^{er} octobre 2018 approuvant la convention entre le CCAS et l'association WELCOME pour la mise à disposition à titre solidaire et temporaire d'un logement d'accueil de migrants à la résidence autonomie « le Vieux Colombier »,

Considérant la proposition d'une nouvelle convention approuvée par l'association WELCOME,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la nouvelle convention entrant en vigueur au 1^{er} novembre 2025 entre le CCAS et l'association WELCOME et tout document y afférent.**

- Autorise l'association WELCOME à occuper un logement de la résidence autonomie « Le Vieux Colombier ».
- L'association WELCOME versera la redevance mensuelle au Receveur Municipal.
- Les redevances seront encaissées à l'article 73418 du budget de la Résidence Autonomie.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis Préfecture : 29 octobre 2025
Affichage : 29 octobre 2025